

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 Département
de la Haute-Savoie

 Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION
N° 2026 - 030
Objet : Fixation des tarifs pour le séjour printemps ALSH – secteur jeunes du 20 au 24 juillet 2026

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2026.022 du 20 mars 2026,

Considérant le séjour prévu du mardi 20 juillet au vendredi 24 juillet 2026 à Avignon et à destination des 11-17 ans, organisé par le service ALSH – secteur jeunes,

Considérant la nécessité de solliciter la participation des utilisateurs au financement du séjour,

Considérant la nécessité de moduler cette participation en fonction du coût du transport et de l'hébergement proposés dans le cadre du programme présenté aux utilisateurs, ainsi que pour les personnes extérieures à la commune.

D É C I D E
ARTICLE 1 : Le tarif fixé pour le séjour printemps ALSH secteur jeunes du 20 au 24 juillet 2026 est le suivant :

Tranche	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
QF	Inférieur à 400	De 401 à 750	De 751 à 1150	De 1151 à 1650	De 1651 à 2150	2151 à 2650	2651 à 3150	3151 à 4000	4001 et +	Non connu
Commune Séjour SJ du 20 au 24 juillet 2026	Domiciliés à Vétraz-Monthoux									
	156 €	178 €	201 €	223 €	245 €	268 €	290 €	312 €	334 €	357 €
	Domiciliés hors de Vétraz-Monthoux									
	234 €	268 €	301 €	334 €	368 €	401 €	435 €	468 €	502 €	535 €

Vétraz-Monthoux, le 9 juin 2026,

 Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 29/06/2026 publié ou notifié le 30/06/2026

